



MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

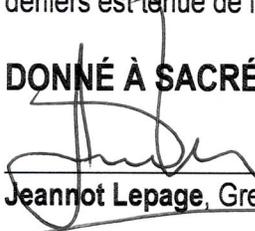
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

QUE suite au dépôt du rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et conformément à l'article 1007 du « CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC » le rôle de perception est complété et déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

QUE toute personne dont le nom y apparaît comme sujette au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers est tenue de les payer selon les modalités en vigueur.

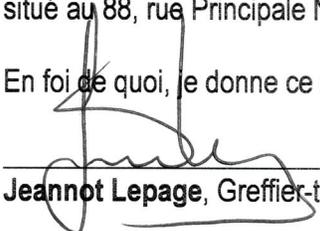
DONNÉ À SACRÉ-CŒUR CE 10^e JOUR DE JANVIER 2025.


Jeannot Lepage, Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jeannot Lepage, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau de poste situé au 88, rue Principale Nord et à l'édifice municipal situé au 88, rue Principale Nord, le 10 janvier 2025, entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour de janvier 2025.


Jeannot Lepage, Greffier-trésorier